

Service instructeur
Service Développement Culturel

N° 2008-4-7-4

Service consulté

**FONDS D'ACTION CULTURELLE
SOUTIEN AUX INSTITUTIONS ET LIEUX DE DIFFUSION**

Résumé : Il vous est proposé, dans le présent rapport de valider la convention de partenariat 2008 à 2010 entre le Département, la Région, la Communauté de Communes de la région de Guebwiller, la Ville de Guebwiller et l'Institut Européen des Arts Céramiques et de prendre acte des informations relatives au comité de suivi de l'année 2007.

L'institut Européen des Arts Céramiques est une association qui a pour objet de "créer et développer toutes les activités artistiques et techniques des Arts Céramiques et de tisser des liens entre toutes les personnes intéressées à cet objet".

Dans ce cadre, la structure forme des élèves stagiaires à la pratique des arts céramiques, propose des actions de sensibilisation et de promotion dédiées aux arts du feu à travers des partenariats menés à l'échelle locale, régionale et internationale. Elle participe au développement culturel, économique et local d'un territoire traditionnellement voué aux arts céramiques et labellisé Pays d'art et d'Histoire.

Une structure soutenue à travers une convention de 2005 à 2007

Le Département du Haut-Rhin, la Région Alsace, la Communauté de Communes de la région de Guebwiller, la Ville de Guebwiller et l'IEAC ont signé en 2005 une convention triennale de partenariat, sur la base du projet culturel et artistique de la structure axé sur :

1. la formation et la sensibilisation aux arts céramiques ;
2. la promotion de l'art céramique ;
3. le développement culturel du territoire et l'ouverture internationale ;
4. le développement local du territoire.

Evaluation du partenariat 2005/2007

Conformément aux dispositions de la convention, ce partenariat a fait l'objet d'une évaluation à son terme.

- Le Département s'est chargé, pour le compte de l'ensemble des partenaires publics, de l'évaluation du projet culturel et pédagogique et a missionné le Cabinet COADEC à cet effet
- La Région Alsace a porté quant à elle, l'évaluation financière.

Les études ont fait l'objet d'un rapport validé par la Commission Permanente du Conseil Général du 13 juillet 2007 et ont été présentées aux partenaires de la convention le 16 octobre 2007.

Comité de suivi de l'année 2007

Un comité de suivi s'est réuni le 28 novembre 2007 pour faire le point sur l'évolution du projet culturel et artistique. Dans ce cadre, les partenaires ont :

➤ pris acte :

du bilan 2007 et notamment :

- de l'activité de la structure (effectif, cursus, évènements, expositions, partenariats) ;
- du compte de résultat prévisionnel au 31 décembre 2007 et notamment du déficit à hauteur de 25 291 € lié à la manifestation Continent Ceramic ;

des perspectives à partir de 2008 :

- du projet culturel et artistique axé sur une trame identique au précédent : formation, sensibilisation en direction des scolaires et des publics, diffusion et promotion des arts céramiques, ancrage et développement économique local et ouverture internationale ;
- des perspectives de développement de la structure sur le site de l'ancienne filature Gast, liées aux décisions de la Communauté de Communes en 2008 ;
- des difficultés soulignées par l'IEAC pour l'obtention de la certification de la formation dispensée "créateur en arts céramiques" par le Ministère de la Culture ;
- de la poursuite des actions de coopération culturelle avec l'Académie de Wroclaw et de la recherche de partenariats pédagogiques avec le Québec ;
- de l'intégration de l'IEAC au sein de réseaux nationaux de professionnels des arts céramiques.

➤ souligné :

- la nécessité de s'appuyer sur l'expérience de "Continent Ceramic" pour le développement d'un éventuel nouveau projet du même type en 2010 ;
- l'intérêt de développer un projet à l'échelle européenne au regard de financements européens éventuellement mobilisables.

Renouvellement du partenariat avec l'Institut Européen des Arts Céramiques (IEAC) de Guebwiller

Lors de sa réunion du 6 février 2008, la Commission de la Culture et du Patrimoine a proposé la reconduction d'une nouvelle convention de partenariat et de financement de 2008 à 2010 avec cette structure.

Une nouvelle convention triennale de 2008/2010

Au regard de ces éléments, une nouvelle convention négociée entre l'IEAC et ses partenaires est proposée, jointe en annexe au rapport.

Ce projet de partenariat :

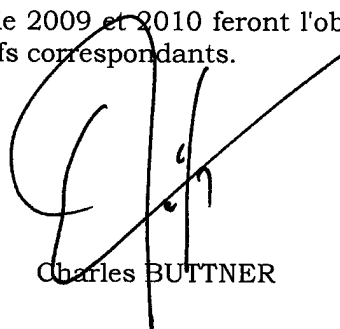
- s'appuie sur un projet culturel et pédagogique qui intègre l'expérience capitalisée au cours des dernières années et s'inscrit dans la perspective de l'implantation éventuelle de la structure sur le site de l'ancienne filature Gast ;
- définit des objectifs, des perspectives et les moyens qui seront nécessaires à sa mise en œuvre à l'horizon 2010 ;
- précise l'engagement du Département en faveur de l'IEAC, aux côtés des partenaires publics comme suit :
 - 2008 : 35 000 €
 - 2009 : 40 000 €
 - 2010 : 45 000 €
- prévoit un dispositif d'évaluation au terme de la convention.

Au regard de ces éléments, il est proposé de valider le projet de convention joint en annexe, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et :

- autoriser le Président à signer la convention de partenariat 2008 à 2010 entre le Département du Haut-Rhin, la Région Alsace, la Communauté de Commune de la région de Guebwiller et la Ville de Guebwiller ;
- attribuer 35 000 € pour 2008 en faveur de l'IEAC à prélever, le cas échéant, sur le budget départemental validé le 13 décembre 2007 (*rapport n° 2008/I-7è/05*), sur la ligne budgétaire suivante :
 - Fonction 311, nature 6574, enveloppe 61673 (D 022) concernant le Soutien aux Institutions et Lieux de Diffusion,

étant précisé que les montants nécessaires au titre de 2009 et 2010 feront l'objet d'un vote et d'une inscription dans le cadre des budgets primitifs correspondants.



Charles BUTTNER

CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT 2008/2010
entre

LA REGION ALSACE, LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN, LA VILLE DE
GUEBWILLER ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE
GUEBWILLER
portant sur le développement de

L'INSTITUT EUROPEEN DES ARTS CERAMIQUES

- Vu le projet de l'exécutif régional pour la période 2004-2010,
- Vu les orientations du Conseil Général pour l'action culturelle,
- Vu les statuts de l'Institut Européen des Arts Céramiques, en date du 05 novembre 2002,
- Vu le projet artistique et culturel de L'Institut Européen des Arts Céramiques validé par l'association en date du
- Vu la convention du 15 Avril 2003 entre la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller et L'Institut Européen des Arts Céramiques portant sur la mise à disposition des locaux Cartorhin
- Vu la délibération n° 1149-07 du 3 décembre 2007 du Conseil Régional d'Alsace,
- Vu les règlements financiers de la Région Alsace et du Département du Haut-Rhin,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Entre, d'une part :

- La Région Alsace, représentée par son Président M. Adrien ZELLER, habilité par délibération du....., ci-après désignée "la Région"
- Le Département du Haut-Rhin représenté par le Président du Conseil Général,, habilité par délibération du , ci-après désigné "le Département"
- La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, représentée par son Président, habilité par délibération du 31 janvier 2008 ci-après désignée la "Communauté de Communes" ou "la CCRG"
- La Ville de Guebwiller représentée par son Maire,, habilité par délibération du 18 février 2008, ci-après désignée "la Ville",

Et d'autre part :

- L'Institut Européen des Arts Céramiques, association représentée par son Président M. Auguste VONVILLE, habilité par délibération du Conseil d'Administration du 5 novembre 2002, ci-après désignée "l'IEAC",

PREAMBULE

En continuité avec le travail effectué depuis plus de 20 années à Mulhouse, l'Institut Européen des Arts Céramiques s'est installé en 2003 à Guebwiller avec le soutien des collectivités publiques.

Dans ce cadre, l'association s'est inscrite dans une dynamique de développement qui l'a conduite à se positionner comme une structure de référence dans le domaine des arts du feu au niveau local, régional, national et international.

Son activité, en harmonie avec un territoire traditionnellement voué aux arts céramiques et labellisé Pays d'Art et d'Histoire, s'articule autour de la formation professionnelle, la diffusion, et la sensibilisation et se traduit par la mise en oeuvre de projets pédagogiques, culturels et artistiques, réalisés, le plus souvent possible, en lien et en réseau avec les acteurs culturels locaux et régionaux et développés à l'échelle européenne et internationale.

Dès 2003, la mise en oeuvre de son projet artistique et culturel s'est opérée dans un cadre contractuel et multi partenarial, évalué à son terme par une étude dont les préconisations ont appuyé les réflexions des partenaires, dans la perspective de la reconduction du contrat.

L'étude a souligné la qualité du projet artistique et culturel, le partenariat entre l'IEAC et ses partenaires financiers valorisant les politiques culturelles publiques, à l'échelle régionale et internationale et favorisant les dynamiques locales, culturelles, touristiques et économiques.

Elle a relevé un potentiel de développement directement lié à son implantation dans de nouveaux locaux et suggéré la recherche de partenariats privés et l'approfondissement de la question des débouchés des élèves formés.

S'agissant des actions en direction des publics, l'analyse a suggéré que l'IEAC puisse élargir ses partenariats en direction des collèges.

Dans ce contexte, l'IEAC a formulé un nouveau projet culturel qui, axé sur des thématiques identiques au précédent, s'appuie sur l'expérience capitalisée au cours des dernières années et s'inscrit dans la perspective de son implantation éventuelle sur le site de l'ancienne filature Gast.

Il définit ainsi des objectifs, des perspectives et les moyens qui seront nécessaires à sa mise en oeuvre à l'horizon 2010 ; la Région Alsace, le Département du Haut-Rhin, la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller et la Ville de Guebwiller ont décidé d'apporter leur soutien à l'IEAC dans le cadre d'un accord, qui fait l'objet de la présente convention.

Article 1. - OBJET :

La présente convention a pour objet d'approuver :

- le projet artistique et culturel de l'IEAC à réaliser sur la période 2008 à 2010 et approuvé par ses partenaires institutionnels (*annexe 1*)
- les montants prévisionnels des aides de la Région, du Département, de la CCRG et de la Ville pour sa mise en oeuvre (*annexe 2*)
- les modalités d'évaluation de la convention (*annexe 3*)

Article 2. - DUREE :

La présente convention est conclue pour une durée de trois années à compter du 1^{er} janvier 2008 jusqu'au 31 décembre 2010 et annule toute convention en cours ayant le même objet entre l'IEAC et ses partenaires (Département, CCRG, Ville).

Article 3. - MISSIONS, ORIENTATIONS DES PARTENAIRES ET PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

Les missions de l'IEAC sont définies statutairement : l'association a pour objet de « développer l'Institut Européen des Arts céramiques, afin de poursuivre et d'encourager toutes les activités artistiques, techniques des Arts céramiques et de créer des liens entre toutes les personnes intéressées à cet objet ».

Le projet artistique et culturel (*annexe 1*) s'inscrit dans ce cadre et répond aux logiques culturelles de ses partenaires (de la Région, du Département, de la Communauté de Communes et de la Ville) privilégiant l'aménagement et le développement culturel, local et économique du territoire et l'accessibilité du public à la culture.

Conformément à ce projet et ses missions, l'IEAC prend des initiatives clairement identifiées et inscrites dans les orientations mentionnées ci-dessus, les projets mis en oeuvre devant notamment contribuer à :

1) la formation et la sensibilisation des publics aux arts céramiques :

- développer le cursus de formation "Créateur en Arts céramiques" en recherchant son homologation par le Ministère de la Culture
- favoriser les partenariats et les projets pédagogiques notamment avec les Ecoles supérieures d'art de la région et, le cas échéant, en lien avec l'Education nationale
- mettre en oeuvre des actions de formation, sensibilisation et pratique en direction du public scolaire (tous degrés) et du grand public, en portant une attention nouvelle aux collégiens

2) la diffusion et la promotion de l'art céramique :

- favoriser la diffusion en s'appuyant sur un réseau de partenaires culturels
- étudier la faisabilité d'un événementiel sous forme de symposium à l'horizon 2010 en lien avec le futur pôle des Arts céramiques
- programmer des expositions qui contribueront au développement culturel et économique local, notamment en lien avec les acteurs culturels du territoire
- favoriser les résidences d'artistes autour de l'organisation de manifestations, événements et expositions destinés à promouvoir l'art céramique et les pratiques artistiques

3) au développement culturel du territoire et à l'ouverture internationale :

- contribuer à renforcer l'identité territoriale de la région de Guebwiller, dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire
- poursuivre et développer les synergies entre diverses structures poursuivant les mêmes buts dans le domaine de l'enseignement à l'échelle nationale, européenne et internationale à travers des actions de coopération entre divers pays (Pologne, Allemagne, Italie, Québec ...)
- conforter la dynamique autour du médium terre afin d'ouvrir le champ des connaissances et des pratiques artistiques en partenariat avec l'ensemble des acteurs

engagés dans le domaine des arts plastiques en général : participation de l'IEAC à des événements extérieurs (salons, foires, expositions, écoles d'arts...)

4) au développement économique du territoire

- contribuer au développement économique et local du territoire de Guebwiller, en favorisant son attractivité
- constituer un pôle d'excellence de formation et un centre de ressources dans le milieu des arts céramiques

ARTICLE 4. - SOUTIENS PUBLICS

La Région, le Département, la Communauté de Communes et la Ville ont décidé de soutenir le projet artistique et culturel de l'IEAC.

A ce titre, ces partenaires s'engagent à financer annuellement le programme d'activités de l'IEAC, en application de son projet artistique et culturel tel que défini en annexe 1.

Un échéancier prévisionnel est annexé à la présente convention (annexe 2). Les aides financières seront versées sur le compte bancaire de l'IEAC :

Titulaire	Domiciliation	Code Etablissement	Code Guichet	N° de Compte	Clé RIB
As. INSTITUT EUROPEEN DES ARTS CERAMIQUES	MULHOUSE BRIAND	17607	00001	01195065810	70

1. Pour la Région

a) Une subvention globale de 112 000 € est accordée par la Région Alsace au titre de sa participation pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel de l'IEAC pour la période de 2008 à 2010, suivant la répartition annuelle suivante :

- au titre de l'année 2008, un montant de 35 000 €
- au titre de l'année 2009, un montant de 37 000 €
- au titre de l'année 2010, un montant de 40 000 €

Modalités de versement :

Le versement s'effectuera annuellement de la manière suivante, par dérogation à l'article 20d du règlement financier de la Région Alsace :

- un acompte de 50 % en début d'exercice, - et pour l'année 2008, après notification de la présente convention -, sur présentation d'une demande de versement signée par le représentant légal de l'association, accompagnée d'un relevé d'identité bancaire, d'un programme prévisionnel d'activités, et d'un budget prévisionnel équilibré,
- le solde sur présentation d'une demande de versement signée par le représentant légal de l'association, accompagnée des comptes annuels et de l'annexe comptable (comportant le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public) de l'exercice N-1, approuvés par l'Assemblée Générale et certifiés par le commissaire aux comptes, du bilan financier présenté dans la même forme que le budget prévisionnel, et du bilan artistique et culturel de l'année N -1.

b) Par ailleurs, une subvention globale de 12 500 € est accordée par la Région Alsace au titre de sa participation au programme d'équipement de l'IEAC pour la période de 2008/2010, suivant la répartition annuelle suivante :

- au titre de l'année 2008, un montant de 6 000 €
- au titre de l'année 2009, un montant de 3 900 €
- au titre de l'année 2010, un montant de 2 600 €

Modalités de versement :

Le versement s'effectuera sur présentation d'états récapitulatifs des dépenses, accompagnés des copies des factures correspondantes, certifiés conformes par le représentant légal de l'association et contresignés par son trésorier.

De plus, la Région Alsace a signé avec l'IEAC (en tant que chef de file) une convention de partenariat et de financement pour le volet « Arts Plastiques » de l'accord de coopération culturelle avec la Basse Silésie qui couvre les années 2007 à 2009. Les montants régionaux indiqués en annexe 2 de la présente convention pour cette action sont indicatifs.

Le comptable assignataire de la dépense est le Payeur Régional d'Alsace.

2. Pour le Département

Une subvention globale de 120 000 € est accordée par le Conseil Général au titre de sa participation pour la mise en œuvre du projet culturel de l'IEAC pour la période de 2008 à 2010, suivant la répartition annuelle suivante et sous réserve de l'inscription annuelle des crédits correspondants au budget départemental :

- au titre de l'année 2008, un montant de 35 000 €
- au titre de l'année 2009, un montant de 40 000 €
- au titre de l'année 2010, un montant de 45 000 €

Modalités de versement :

Conformément au règlement financier départemental, chaque participation annuelle fera l'objet :

- d'un acompte de 50 % au début d'exercice sur la base d'une demande accompagnée du budget prévisionnel de fonctionnement en équilibre par le représentant légal de l'association,
- le versement du solde de 50 % au cours du second semestre, au vu de la présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice N- 1

3. Pour la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG)

La CCRG apporte son soutien à l'IEAC en mettant à sa disposition des locaux. Les modalités de leur mise à disposition sont formalisées dans le cadre d'un contrat entre la CCRG et l'IEAC (annexe 4).

Par ailleurs, des soutiens financiers seront alloués par la CCRG à l'IEAC pour la mise en œuvre de projets événementiels, dans la limite des montants ci-dessous :

- au titre de l'année 2008, un montant de 10 000 €
- au titre de l'année 2009, un montant de 15 000 €
- au titre de l'année 2010, un montant de 20 000 €

Modalités de versement :

Le versement de la subvention annuelle sera effectué en une seule fois sur la base d'une demande accompagnée d'états récapitulatifs des dépenses réalisées.

4. Pour la ville

Une subvention globale de 29 000 € est accordée par la ville de Guebwiller au titre de sa participation directe pour la mise en œuvre du projet culturel de l'IEAC pour la période de 2008 à 2010, suivant la répartition annuelle suivante et sous réserve de l'inscription annuelle des crédits correspondants au budget municipal :

- au titre de l'année 2008, un montant de 5 000 €
- au titre de l'année 2009, un montant de 7 000 €
- au titre de l'année 2010, un montant de 17 000 € dont 10 000 € pour l'organisation d'un évènement exceptionnel

Par ailleurs, pour chacune des trois années, la Ville s'engage à assurer des prestations en nature, en fonction des activités de l'IEAC.

Modalités de versement :

Le versement de la subvention annuelle sera effectué en une seule fois sur la base d'une demande accompagnée d'états récapitulatifs des dépenses réalisées.

ARTICLE 5- SUIVI ET EVALUATION

Il est institué un comité de suivi composé des représentants et des services de la Région Alsace, du Département du Haut-Rhin, de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, de la Ville de Guebwiller et de l'IEAC, chargé de suivre l'exécution de la présente convention.

Ce comité est informé de l'évolution du projet artistique et culturel, de l'état financier de l'association ainsi que de la situation de l'emploi. Il se réunit au moins une fois par an sur l'initiative d'un des partenaires de la présente convention.

Au cours du premier semestre 2010 et préalablement à la procédure de reconduction mentionnée à l'article 9, une évaluation du projet artistique et culturel pour la période concernée par la présente convention sera mise en œuvre pour le compte de l'ensemble des partenaires, sur la base du dispositif *en annexe 3*.

L'évaluation permettra aux partenaires, dans le cadre d'une concertation, d'envisager, l'évolution du partenariat pour les années à venir.

ARTICLE 6- OBLIGATIONS

L'IEAC s'engage à :

- tenir sa comptabilité selon les normes édictées par le plan comptable des associations et dans le respect des dispositions légales et réglementaires concernant les organismes privés subventionnés par des fonds publics.
- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du projet artistique et culturel,
- faciliter, à tout moment, le contrôle par les partenaires institutionnels de la réalisation des actions, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.
- coopérer aux travaux de tout organisme de contrôle désigné par les partenaires.

- Fournir aux partenaires, chaque année :
 - avant le 30 janvier :
 - un bilan d'activité complet et un état du personnel en service relatifs à l'année précédente
 - avant le 30 juin :
 - un bilan, un compte de résultats détaillé du dernier exercice ainsi que l'annexe prescrite par la loi et le compte d'emploi des subventions allouées par les partenaires publics certifiés par un commissaire aux comptes
 - le compte rendu financier propre aux programmes d'activité de l'année précédente
 - avant le 31 décembre :
 - un budget prévisionnel présenté de façon analytique et approuvé par le conseil d'administration ainsi qu'un programme d'activité pour l'année suivante
- aviser les partenaires de toute modification concernant :
 - l'usage des subventions ; les modalités de contrôle de l'usage des subventions se feront conformément aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics. Ainsi les partenaires se réservent la possibilité de procéder à toute autre forme de contrôle de l'usage des fonds (sur place, avant ou après le versement de l'aide).
 - ses statuts, sa présidence, ses coordonnées (postales, bancaires...)
- faire mention du soutien des partenaires notamment au moyen de leurs logos dans ses rapports avec les médias et sur tous les supports de communication relatifs aux actions financées.

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, les partenaires pourront suspendre le versement des subventions, voire demander le remboursement des acomptes déjà versés.

ARTICLE 7 - MODIFICATION

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 3.

ARTICLE 8 - RESILIATION

Les partenaires, Région, Département, CCRG et Ville se réservent la faculté de résilier de plein droit la présente convention, sans préavis ni indemnité, en cas de non-respect par l'IEAC de l'une des orientations de l'article 3, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, l'association n'aura pas pris les mesures appropriées ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

ARTICLE 9 - RECONDUCTION

Avant la fin du premier semestre de l'année 2010, les signataires se concerteront afin d'étudier les modalités de reconduction de la convention sur la base de l'évaluation prévue à l'article 5.

ARTICLE 10- COMPETENCE JURIDICTIONNELLE - CONTESTATIONS ET LITIGES

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents mais uniquement après épuisement des voies amiables dont la durée est limitée à 3 mois.

ARTICLE 11- AUTRES DISPOSITIONS

- Les quatre annexes font partie intégrante de la présente convention établie en 5 originaux, acceptés et signés par les parties intéressées.
- Un exemplaire sera remis à chaque signataire.

Colmar le,

Le Président
du Conseil Régional d'Alsace

Le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin

Le Président
de la Communauté de Communes
de la Région de Guebwiller

Le Maire de Guebwiller

Le Président de L'Institut Européen des Arts Céramiques

PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

**CONVENTION TRIENNALE 2008 – 2010
REGION ALSACE/ DEPARTEMENT DU HAUT RHIN/
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER /
VILLE DE GUEBWILLER/
INSTITUT EUROPEEN DES ARTS CERAMIQUES (IEAC)**

Préambule

Ce projet artistique et culturel s'inscrit dans la continuité des actions menées par l'IEAC depuis sa création en 2004, tout en tenant compte des projets de développement dans le cadre d'un futur Pôle des Arts Céramiques.

La présence de l'IEAC dans le paysage culturel de la région a contribué sans nul doute à la valorisation d'un patrimoine local et d'une offre culturelle originale qui a progressivement gagné un public de connaisseurs tout en s'ouvrant, à travers ses actions, à un plus large public. A ce titre, l'évaluation des trois années de conventionnement avec les collectivités assurée par un cabinet d'expertise indépendant, souligne la pertinence des actions que nous avons menées et met en évidence le potentiel de développement de l'IEAC. Ce potentiel repose sur la mise à disposition de locaux définitifs plus adaptés et plus spacieux. Ils pourront répondre aux diverses actions susceptibles d'élargir le champ d'intervention de l'IEAC.

Il faudra également l'accompagner d'une consolidation des ressources humaines, de façon à permettre un réel développement. Nous ne possédons pas à ce jour toutes les informations concernant l'engagement de la Communauté de Communes à mettre à notre disposition des bâtiments parmi des sites déjà pressentis. Notre projet artistique et culturel se trouve de fait limité au site actuel de Carto-Rhin et restera donc à l'échelle de ce que nous connaissons aujourd'hui.

Dans cette perspective, les cinq axes d'engagements qui déclinent les domaines d'actions de l'IEAC restent identiques, à savoir :

- **Domaine 1 - La formation et la sensibilisation des publics aux arts céramiques**
- **Domaine 2 - Diffusion de l'art céramique**
- **Domaine 3 - Développement culturel**
- **Domaine 4 - Développement économique**
- **Domaine 5 - Nouveaux investissements dans le cadre d'un futur Pôle des Arts Céramiques**

DOMAINE 1

LA FORMATION ET LA SENSIBILISATION DES PUBLICS AUX ARTS CERAMIQUES

Résumé :

Selon l'engagement des partenaires publics, l'IEAC devra se positionner soit dans la continuité des actions actuellement réalisées dans les locaux Carto-Rhin, soit dans le cadre de la préfiguration d'un futur pôle des Arts Céramiques pressenti dans la friche Gast d'Issenheim.

Dans cette logique, il faudra :

- *Poursuivre et développer le cursus de formation intitulé « Créateur en Arts Céramiques » et déposer la demande de certification auprès de la Commission Nationale de Certification Professionnelle*
- *Inscrire le projet de développement des actions de formation dans le cadre de la réflexion et de l'étude réalisée par Loul Combres pour le compte de la Communauté des Communes de la région de Guebwiller, en se donnant les moyens de formaliser les trois axes de formation proposés dans cette étude, à savoir « Céramique et art public », « Accessoire de mode », « Lutherie de terre ».*
- *En tous les cas, des partenariats pédagogiques avec des structures d'enseignement supérieur et les milieux scolaires seront développés.*

- Travailler au développement d'une école de formation céramique novatrice

L'expérience acquise durant les quatre années d'activité de l'IEAC dans le domaine de la Formation Professionnelle consolide l'identité de notre structure en tant que centre de formation de référence ouvert aux pratiques artistiques et de savoir-faire des arts céramiques en France et désormais au-delà de nos frontières.

Notre cursus de formation « Créateur en Arts Céramiques » se positionne clairement autour d'une démarche qui se veut ouverte aux disciplines céramiques en interaction permanente avec les milieux de la création.

Au regard des années écoulées et des résultats obtenus, nous avons engagé de nouvelles réflexions afin d'envisager d'autres développements possibles susceptibles d'élargir le champ d'action de nos formations. A ce sujet, une étude a été réalisée par Loul Combres, commanditée par la Communauté de Communes de la région de Guebwiller dans le cadre de la création souhaitée d'un Pôle des Arts Céramiques.

Dans cette étude, 3 nouveaux axes de formation sont proposés :

- « Céramique et art public »
- « Accessoire de mode »
- « Lutherie de terre »

De telles orientations de formation nécessitent la mise en œuvre d'une nouvelle équipe d'enseignants très spécialisés, pouvant répondre aux exigences et aux spécificités des domaines abordés.

La faisabilité de ces nouvelles orientations nécessitera une logistique et une organisation renouvelées, qui passent impérativement par la mise à disposition de nouveaux locaux et de nouveaux équipements.

Conscient de ces nouveaux enjeux pour l'avenir de l'IEAC, notre projet artistique et culturel pour ces 3 prochaines années sera tributaire des engagements futurs de nos partenaires publics. Dans cette conjoncture et pour ces trois prochaines années, il se présente à nous deux cas de figure :

- poursuivre sur les bases actuelles l'ensemble de nos actions en améliorant dans la mesure du possible nos actions et les moyens dont nous disposons,

- s'inscrire dans le projet de développement proposé par l'étude Loul Combres et soutenu par la Communauté de Communes de la région de Guebwiller, afin de mettre sur pied ces nouveaux cursus de formation ainsi qu'un ensemble d'activités gérées dans un site plus approprié (friche industrielle d'Issenheim- Nous nous mettons donc en situation de préfiguration du Pôle des Arts Céramiques.

Il est bien entendu que ces deux options n'engendrent pas les mêmes coûts ! Le projet de développement de l'IEAC, conçu autour d'un futur Pôle des Arts Céramiques, ne pourra s'envisager qu'à travers des délais clairement définis. Des études et consultations préalables seront nécessaires pour confirmer la pertinence de ces nouvelles orientations, en évaluer les coûts et concevoir l'organigramme et les plannings des cours et des pratiques à mettre en œuvre pour tous les axes nouvellement créés.

- Certification du cursus de formation « Créateur en arts céramiques »

Le cursus de formation « Créateur en arts céramiques » pratiqué maintenant depuis plus de trois années au sein de l'IEAC nous permet de déposer le dossier de demande auprès de la Commission Nationale de Certification Professionnelle en vue d'une certification de niveau 3. En effet, une antériorité de trois années de mise en pratique du cursus est obligatoire avant toute demande de certification. La grande difficulté que nous rencontrons pour élaborer ce dossier est liée à la remise à l'étude des niveaux et des référentiels des divers cursus dans le cadre de la formation initiale de l'enseignement de la céramique. La nécessaire adéquation entre les nouveaux référentiels encore à l'étude et le contenu de nos propres actions pose à ce jour les vrais handicaps de notre demande au niveau 3 de notre cursus de formation. Nous espérons néanmoins faire aboutir ce dossier avant d'envisager de nouvelles demandes, au regard des projets de développement cités ci-dessus.

Partenariats pédagogiques avec d'autres écoles

- Ecole supérieure d'art « Le Quai » de Mulhouse

Notre partenariat pédagogique avec l'Ecole Supérieur d'Art « Le Quai » de Mulhouse est une action qui offre aux étudiants de l'Ecole de Mulhouse la possibilité de s'initier aux pratiques plastiques de la céramique.

Ce partenariat limité dans sa programmation gagnerait à s'ouvrir d'avantage encore à des étudiants plus concernés par ce médium. Le nouveau directeur ne souhaitant pas inscrire la pratique céramique dans son cursus obligatoire, l'idée d'un cursus type DNAT (Diplôme National des Arts et Technique option céramique) ne semble plus envisageable.

- Ecole Supérieure des Arts décoratifs de Strasbourg

L'Ecole Supérieure des Arts décoratifs de Strasbourg a un département céramique et verre. Les pratiques artistiques de cette école sont destinées à des étudiants inscrits dans le département art. Nous envisageons de créer des liens pédagogiques dans le cadre de nos stages/événements qui seraient ouverts à quelques étudiants intéressés aux diverses disciplines proposées par l'IEAC. Inversement, les élèves de l'IEAC pourront participer à des conférences et des actions organisées par l'Ecole tout au long de l'année scolaire.

- Ecole Supérieure des Métiers d'Arts d'Arras

En Juin 2007, nous avons accueilli 5 étudiants en stage pratique durant le workshop des artistes japonais et coréens dans le cadre de notre événement « Continent Céramic ». Une convention de partenariat a été signée pour cette occasion. L'expérience s'est avérée très satisfaisante ; nous souhaitons poursuivre ce type d'échange lors d'actions que nous mènerons durant les prochaines années.

- Lycée professionnel de Design d'Illkirch

Nous avons été contactés par des enseignants du Lycée d'Illkirch pour envisager un partenariat entre nos deux structures afin de répondre aux demandes des élèves dans le cadre d'une pratique technique et théorique des domaines de la céramique. Nous allons définir ensemble les modes de fonctionnement d'un tel projet pour les prochaines années.

Dans le domaine de la sensibilisation des publics aux Arts Céramiques

-Travailler en partenariat avec l'Education Nationale

Depuis 2004 l'Institut Européen des Arts Céramiques a montré sa capacité à dynamiser les projets artistiques relatifs à des actions en milieu scolaire dans le cadre des dispositifs existantes du type :

- P.A.C. Classe à projet artistique et culturel
- A.C.M.I.S.A Association culturelle en milieu scolaire d'Alsace
- A.P.A Atelier de pratique artistique

Nous comptons poursuivre ces actions à l'avenir avec les écoles ayant développé un projet autour des pratiques artistiques de la céramique et qui souhaitent associer l'IEAC à son élaboration, son suivi artistique et technique et s'appuyer sur sa capacité à mettre en réseau des artistes praticiens.

Plusieurs projets sont d'ores et déjà à l'étude pour l'exercice 2008 assurés directement par la structure de l'IEAC ou indirectement par des projets suivis par certains de nos anciens stagiaires.

-L'Ecole primaire de Hartmannswiller « Entre Terre et Pierre - l'Ecole buissonnière modèle son histoire »

- De nombreux projets sont assurés par d'anciens élèves de l'IEAC au niveau régional

L'institut poursuivra également ses actions dans le domaine de la formation destinée aux enseignants sur proposition du Conseiller Pédagogique en Arts Plastiques.

Le fonds documentaire s'est enrichi d'ouvrages et de revues spécialisées, malheureusement nous ne disposons plus de place pour étoffer notre bibliothèque. Nous pourrions accueillir sous forme de don de nombreux ouvrages et des films des Ateliers d'Art de France.

DOMAINE 2 LA DIFFUSION ET LA PROMOTION DE L'ART CERAMIQUE
--

Résumé :

- *Diffusion des arts céramiques en s'appuyant sur notre réseau de partenaires culturels (CEAAC, FRAC, Dominicains de Haute-Alsace, Musées, Centres d'Art...).*
- *Nous allons programmer un ensemble d'expositions pour la période 2008/2010 qui seront réalisées en y associant des actions pédagogiques du type Workshop. A la fois monographique, regards croisés, en direction de jeunes créateurs, ces expositions nous permettront de montrer les œuvres de : Wayne Fischer, Jean-François Fouilhoux, Christian Destieu, Etiyé Poulsen, et de nombreux jeunes créateurs sortis de formation ou d'écoles.*
- *Lors de l'événement « Continent Céramic », nous nous sommes confrontés à des difficultés budgétaires (transport des œuvres, logistique, etc.) et de ressources humaines. Nous devons tirer les leçons de cette expérience.*
- *Nous étudierons sous forme d'un symposium la faisabilité d'un événementiel pour 2010 autour du thème des faïences siliceuses et du bleu turquoise en lien avec les œuvres du Musée du Florival et diverses Ecoles de céramique (Allemagne, Egypte, Turquie).*
- *Cet évènement pourrait être lié au nouveau lieu du Pôle des Arts Céramiques.*

L'Institut Européen des Arts Céramiques a mis en place des actions de diffusion qui ont montré la pertinence et l'originalité des choix artistiques mis en oeuvre dans le bassin de vie de la région de Guebwiller. Ces actions ont touché un public nombreux, tant amateur, que plus spécialisé. Nos divers partenaires culturels (Musées, Dominicains, milieux scolaires..) reconnaissent les retombées positives apportées par nos actions.

Néanmoins, nous avons fait l'expérience difficile lors de l'organisation de l'événement « Continent Céramic » des limites de faisabilité d'un projet d'une telle envergure. Limites budgétaires d'une part et limites liées aux ressources humaines d'autre part, ont fortement perturbé l'activité habituelle de l'Institut.

Nous sommes obligés de tirer les leçons de cette expérience sans pour autant s'interdire la volonté de poursuivre des actions prestigieuses nécessaires à l'image que nous souhaitons donner dans l'avenir.

Expositions envisagées pour la période 2008-2010

Maintien et développement des expositions en partenariat avec diverses structures culturelles du bassin de vie de la région de Guebwiller mais également au-delà de ses frontières territoriales.

Nous souhaitons mettre en place un ensemble d'expositions qui puissent intégrer parallèlement une dynamique pédagogique du type stages événements ou Workshop en amont des expositions. En effet, nous pensons nécessaire d'allier notre vocation pédagogique avec notre politique de diffusion afin de bien marquer notre originalité. L'intervention d'artistes et de céramistes de renom sera profitable tant aux stagiaires qu'au grand public.

Exposition monographique.

Nous avons programmé pour 2008 une exposition de Wayne Fischer au sein du Musée du Florival. Cette exposition sera précédée d'un stage/événement ouvert aux professionnels. Les dates prévues sont :

- stage « Sculpture du vivant » du 2 au 5 juin 2008,
- exposition du 7 juin au 27 Juillet 2008

En continuité de notre partenariat avec le Musée du Florival et dans le cadre de la thématique de l'émail, nous prévoyons d'inviter le céramiste Jean-François Fouilloux, grand spécialiste du « céladon ». L'exposition est envisagée en 2009. Cette exposition fera l'objet d'un stage sur la thématique « le céladon dans une expression contemporaine ».

Exposition regards croisés

Un nouveau partenaire culturel : l'Espace Malraux de Colmar a bien voulu s'associer à notre structure pour une présentation commune des créations de Christian Destieu et Etiyé Poulsen. Cette exposition sera également proposée aux Dominicains de Haute-Alsace avec la présentation du travail de Christian Destieu tout autour du cloître.

La période pressentie est : 6 novembre 2009 au 10 février 2010.

Nous souhaitons organiser une exposition et d'éventuelles actions périphériques autour de l'œuvre de Raymond Waydelich, artiste alsacien de renom international. Nous programmerons cette exposition en fonction des disponibilités et des propositions de l'artiste, après avoir défini d'un commun accord les conditions pratiques du projet (contact en cours).

Exposition de jeunes créateurs

Nous avons mis en place chaque année en fin de formation le principe d'une exposition des travaux de nos élèves. Notre partenariat avec les Dominicains de Haute-Alsace nous permet de mettre en valeur l'ensemble des réalisations sur un même site. Nous avons constaté que cette exposition, malgré sa courte durée, attire un public nombreux et valorise ainsi le travail effectué par nos élèves au sein de l'Institut.

Période décembre de 2008-2009-2010

Nous envisageons pour les prochains exercices d'associer en parallèle à cet événement une exposition qui présenterait le travail d'anciens élèves sortis de notre cursus depuis 2 ou 3 années, ouvert également à quelques élèves sortis d'autres écoles ou structures de formation en France voire à l'étranger.

- L'IEAC poursuivra ses actions dans le domaine des résidences d'artistes en fonction des propositions qui lui seront faites (projets, coûts) et des possibilités d'accueil au sein de ses ateliers. Pour 2008 accueil d'Emilie Satre (de janvier à mars) et présentation envisagée au sein des Dominicains de Haute-Alsace.

- En prévision pour 2010, la restitution sous forme d'une exposition dans les locaux du Conseil Régional des travaux des étudiants français et polonais ayant participé aux échanges dans le cadre de l'accord de coopération 2007/2009 entre la région Alsace et la Basse Silésie.

A l'étude :

Nous étudions la possibilité de reconduire un événementiel du type « Continent Céramic » sur la base d'un symposium associant diverses écoles en France et à l'étranger sur le thème du « bleu »

A travers ce choix, nous pensons fédérer un certain nombre d'actions en créant des passerelles avec les milieux associatifs, les milieux scolaires, culturels, économiques du bassin de vie de la région de Guebwiller.

En effet, Guebwiller possède la plus importante collection du céramiste Théodore Deck, grand spécialiste des émaux alcalins dont le fameux bleu turquoise dit bleu égyptien ou bleu Deck. Nous souhaitons organiser dans cette dynamique ce type d'événement, sachant que nous avons des contacts dans ce domaine avec Mr Jochen Brandt de l'« Institut für Kunstlerische Keramik » à Höhrgränzhäusern. Il est bien entendu qu'une telle initiative nécessite un travail de fond afin d'organiser des expositions (historiques et contemporaines), conférences, workshops, et ateliers scientifiques traitant de ce sujet. La dimension internationale de cette action nous permettra d'associer des pays du Moyen Orient (Egypte, Iran, Turquie), berceau de ces céramiques particulières.

La faisabilité de cet événement conditionnera les activités pédagogiques corollaires.

Notre expérience dans la gestion financière et organisationnelle de la première édition de « Continent Céramic » nous contraint à beaucoup de prudence. Cela nous conduit à poser un certain nombre de conditions pour assurer la faisabilité de ce type d'événement. Nous serons attentifs à la mise en place d'un budget spécifique pour cette action et à la création d'un poste à temps partiel dont la mission sera la suivante :

- coordonner et suivre le projet en lien avec l'équipe de direction
- mettre en place une politique de communication
- susciter des liens pédagogiques auprès des publics
- conforter des réseaux
- assurer le suivi technique du montage et démontage des expositions
- prévoir la documentation et l'archivage de l'évènement

Observation

Dans l'éventualité d'un développement de la structure dans de nouveaux locaux durant la période 2008-2010, ce projet pourrait faire l'objet d'une première action événementielle organisée sur le nouveau site du futur Pôle des Arts Céramiques *souhaité par l'ensemble de nos partenaires.*

DOMAINE 3 LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET L'OUVERTURE INTERNATIONALE

Résumé :

L'expérience de ces trois dernières années nous autorise à envisager l'avenir avec optimisme et réalisme. Les actions que mènera l'IEAC s'inscriront dans cette dynamique de développement du territoire tant sur le plan local, régional, qu'international par :

- **Toutes les actions qui intègrent les publics locaux (stages grands public, participation à des événements céramiques ou d'art plastique au niveau local ou régional).**
 - **Sa présence dans nombre de domaines d'actions sur le plan régional et international. L'IEAC est un lieu de ressource dans les disciplines des Arts céramiques. Son rayonnement lui confère une légitimité auprès des professionnels dans son approche et ses positionnements (SEMA (Société d'Encouragement aux Métiers d'Arts), FREMAA (Fédération régionale des Métiers d'arts d'Alsace), AAF (Ateliers d'Arts de France), Ecoles d'Art en France et hors frontières, Centres d'Art).**
-

Depuis sa création, l'IEAC a montré sa capacité à dynamiser le Bassin de vie de la région de Guebwiller. Son projet pour les trois prochaines années sera de conforter sa position de structure culturelle capable de fédérer des actions en partenariat avec divers opérateurs culturels au niveau :

Local

- Poursuivre son partenariat avec le Musée du Florival dans la programmation d'expositions en cohérence avec la vocation du Musée afin de valoriser et mieux faire connaître la collection des céramiques de Th. Deck.
- Maintenir les actions communes avec les Dominicains de Haute-Alsace afin de mettre en lumière, dans un site exceptionnel, des œuvres dans divers espaces disponibles.
- Disposer de ces lieux pour la présentation annuelle des travaux des élèves de l'Institut.
- Accompagner des projets artistiques sur le territoire à l'instar de la « Fête de l'Eau » de Wattwiller.
- Programmer des stages dans le cadre des animations d'été de la ville de Guebwiller.
- Initier un partenariat pédagogique avec l'Ecomusée d'Ungersheim.
- Accueillir de stagiaires dans le cadre de stages en entreprises.

Régional

- Nouer un partenariat avec la Chambre des Métiers de Mulhouse et prévoir la présence de l'IEAC à la foire de Mulhouse.
- Participer au jury départemental de la SEMA.
- Participer au Réseau Art contemporain Alsace
- Accueillir des artistes en résidences pour la réalisation d'œuvres céramiques (Aide à la création). Pour 2008, projet retenu de Mlle Emilie Satre de Strasbourg. Nous avons régulièrement des demandes de résidences d'artistes pour l'élaboration de projets céramiques, les projets retenus sont liés aux disponibilités des enseignants ainsi qu'au mode de financement mis en œuvre pour ce type d'action.
- Représenter la structure (directeur ou enseignants) et participer à diverses conférences, colloques, rencontres dans la région et hors région.
- Programmer une exposition en partenariat avec l'Espace Malraux de Colmar.

International

- Reconduire une convention de coopération entre l'IEAC, l'ACA (FRAC) et le CEAAC dans le cadre du volet Arts Plastiques des actions culturelles via la Région Alsace et la Basse Silésie, l'IEAC étant le chef de file de l'ensemble du projet.
- S'inscrire dans d'autres dispositifs de coopération avec le Québec (actuellement à l'étude par la région Alsace via la Fédération Régionale des Métiers d'Arts)
- Proposer et étudier la mise en place d'un événementiel autour de la thématique du « bleu » et d'un Symposium international sur le thème de la faïence siliceuse et des bleu- turquoise en partenariat avec l'institut für Künstlerische Keramik de Höhrgranzhausen.
- Signer une convention de partenariat avec les Ateliers d'Art de France (organisateur des Salons Maison et Objet) sur la base d'enseignements spécifiques destinés aux adhérents de cet organisme professionnel.

- Accueillir des étudiants de diverses écoles en France dans le cadre d'actions temporaires et de modules techniques ou artistiques (Ecole des métiers d'Art d'Arras, Ecole supérieure « Le Quai » de Mulhouse, Ecole des Arts Décoratifs de Strasbourg, Terres Est-Ouest de Bourgogne, etc.).

DOMAINE 4 LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU TERRITOIRE
--

Résumé :

Le développement économique sera directement lié aux décisions des partenaires publics et plus particulièrement la Communauté des Communes de la Région de Guebwiller lors de la création du Pôle des Arts Céramiques. En préfiguration de ce Pôle, nous mettrons en place une cellule de travail chargé du développement des actions en synergie avec l'étude Loul Combres dans le cadre des nouveaux enseignements et de nouveaux cursus de formations proposés.

- ***Céramique dans l'espace urbain.***
- ***Création d'espaces d'expositions : collection, design, création.***
- ***Installation d'ateliers de production et relation avec les enseignements de l'IEAC.***

Ainsi que :

- ***Mise en place d'un centre de ressource.***
- ***Promotion de projets de réalisations d'œuvres par des artistes.***
- ***Installation de structures commerciales spécialisées dans les produits céramiques.***

La vocation de l'IEAC de s'inscrire dans une logique de développement économique du territoire est une réalité, puisque toutes nos actions mobilisent des publics venus d'horizons divers qui rendent plus attractive l'offre culturelle du bassin de vie de Guebwiller. Nous avons pu en évaluer l'importance lors de la programmation de « Continent Ceramic » de Juin à Août 2007.

Associer l'IEAC au développement économique du territoire sera directement lié à la volonté et à l'implication des structures intercommunales de la région de Guebwiller qui proposeront à l'Institut de mettre à sa disposition de nouveaux locaux.

Quelques réflexions à inscrire dans le cadre d'une préfiguration et d'un développement économique sur le site d'Issenheim.

1) Il est primordial de créer un ensemble d'espaces d'expositions permanentes afin de fidéliser le public au monde de l'expression artistique céramique d'aujourd'hui et de pouvoir en acquérir les œuvres et des objets de qualité.

Il faudra définir différents domaines à mettre en lumière dans le cadre d'espaces d'expositions :

- Espace collection, collections privées (ex. collection Charles Adrien Bueno) ou muséographiques (Sèvres, Musée Ariana de Genève, etc.).
- Espace design (Produits issus d'écoles d'art ou de métiers d'art).
- Espace création (Exposition thématique ou monographique de créateurs).
- Espace décoration (Produits artisanaux de potiers céramistes etc...).

Il sera nécessaire de bien préciser le sens que l'on souhaite donner à chaque espace et de créer une charte claire qui en définisse tous les axes et les positionnements dans le travail de la céramique.

Le statut associatif et le soutien des collectivités n'étant pas compatibles avec une démarche purement économique, il sera nécessaire d'étudier différentes solutions statutaires envisageables (coopérative, scop ...) pour ce domaine de développement.

- 2) L'installation d'une pépinière d'entreprises dans l'accompagnement des stagiaires sortis du cursus de l'IEAC, voire extérieurs.
- 3) Création d'un centre de ressources (contacts pour enrichir le fonds documentaire).
- 4) Promouvoir des projets de réalisations d'œuvres dans le cadre des commandes publiques (architectures, etc).
- 5) Dans le domaine de l'enseignement : cibler dans un premier temps un domaine d'actions issues du projet « Loul Combres » avec comme thématique prioritaire « La céramique dans l'espace urbain ».

Cela implique la mise en place d'un contenu de formation spécifique mettant en évidence :

- La durée du cursus
- Les volumes horaires
- Les contenus pédagogiques de la formation
- Le nombre d'enseignants (la spécialisation de chaque enseignant)
- Les besoins en atelier et équipements
- Les publics ciblés
- Les modes de financement du cursus

DOMAINE 5 - INVESTISSEMENTS DANS LE CADRE DE LA PREFIGURATION DU FUTUR PÔLE DES ARTS CERAMIQUES

Une première étape sera de maintenir le niveau de fonctionnement des équipements actuels (entretien et renouvellement) de la friche Carto-Rhin.

En fonction des orientations prises, les équipements devront être adaptables dans le futur Pôle des Arts Céramiques. Ces équipements seront indispensables ; ils feront l'objet d'une demande globale inscrite dans le chiffrage des nouveaux locaux.

Il faudra bien différencier la nécessité de maintenir le niveau de fonctionnement des équipements actuels (entretien et renouvellement) de la friche Carto-Rhin, des investissements à réaliser dans le cadre de la réinstallation dans de nouveaux ateliers.

Une première étape de renouvellement des équipements sur la période 2005/2007 nous a permis de maintenir et de répondre aux urgences de notre réinstallation sur Guebwiller. Néanmoins, il sera nécessaire de compléter ces équipements pour mieux répondre aux nouvelles exigences de notre formation et aux multiples actions que nous assurons.

En fonction des nouvelles orientations que nous souhaitons donner aux actions de l'IEAC dans le cadre de son développement dans un futur Pôle des Arts Céramiques, il est évident que les équipements seront nécessairement revus en fonction de chaque espace et atelier de pratique mis en place pour ce projet.

Conclusion

Nous avons franchi une à une les étapes qui ont marqué ces trois années d'activité dans une dynamique d'ouverture et d'actions résolument portées sur la formation et la diffusion des arts céramiques.

Nous avons ainsi répondu largement à nos engagements et sommes aujourd'hui devant un nouveau challenge, celui d'un développement souhaité, maîtrisé, mais aussi nécessaire pour répondre dans de meilleures conditions d'espaces et de moyens aux multiples actions que nous prévoyons de réaliser.

Ce second souffle nous permettra d'asseoir définitivement l'IEAC dans le paysage culturel de la région en devenant un lieu incontournable de l'actualité des arts céramiques en France.

Le Directeur, Thiébaud DIETRICH

IEAC - GUEBWILLER
BUDGET PREVISIONNEL
CONVENTION TRIENNALE REGION / DEPARTEMENT / COMMUNAUTE DES COMMUNES / VILLE DE GUEBWILLER

2008												
RECETTES FINANCIERES PAR PARTENAIRE												
AXE	CR	CR BASSE SILESIE	CG	COMCOM		VILLE		AUTRES PART PUBLICS	RESS. PROPRES	PART. PRIVES	TOTAL RECETTES	%
	FIN	FIN	FIN	FIN	EN	FIN	EN	FIN		FIN		
1 - FORMATION ET SENSIBILISATION AUX ARTS CERAMIQUE												
FORMATION LONGUE	11000	0	0		12000				67200	21000	111200	47%
ACTIONS PEDAGOGIQUES			22000			2500		3000	16500		44000	18%
Symposium												
TOTAL 1	11000	0	22000	0	12000	2500	0	3000	83700	21000	155200	65%
2 - DIFFUSION DE L'ART CERAMIQUE												
EXPOSITIONS DIVERSES et ACTIONS PONCTUELLES	8000		5000	2500	5000	2500	1500		7000	8650	40150	17%
DIFFUSION - COMMUNICATION	2000		2000							2000	6000	3%
Symposium												
TOTAL 2	10000	0	7000	2500	5000	2500	1500	0	7000	10650	46150	19%
3 - DEVELOPPEMENT CULTUREL												
CONTACTS, RESIDENCES, SALONS, FOIRES, ACTIONS PREPARATOIRES, PARTENARIATS	11000	7850	4000	5000					2000		29850	13%
Symposium												
TOTAL 3	11000	7850	4000	5000	0	0	0	0	2000	0	29850	13%
4 - DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE												
CENTRE DE RESSOURCES	3000		2000	2500							7500	3%
Symposium												
TOTAL 4	3000	0	2000	2500	0	0	0	0	0	0	7500	3%
total A = Total 1+2+3+4	35000	7850	35000	10000	17000	5000	1500	3000	92700	31650	238700	###
											238700	
%	15%	3%	15%	4%	7%	2%	1%	1%	39%	13%	100%	
5 - RENOUELEMENT EQUIPEMENTS ET INVESTISSEMENTS												
matériel pour formation : tours, labo, four etc...	6000		0					1800	6000	500	14300	
TOTAL 5	6000	0	0	0	0	0	0	1800	6000	500	14300	
TOTAL B = TOTAL A+5	41000	7850	35000	10000	17000	5000	1500	4800	98700	32150	253000	
Pour information : - Charges salariales : revalorisation des salaires - lissage du complément de l'exposition Continent Ceramic sur 3 années : 25000 Euros												

IEAC - GUEBWILLER
BUDGET PREVISIONNEL
 CONVENTION TRIENNALE REGION / DEPARTEMENT / COMMUNAUTE DES COMMUNES / VILLE DE GUEBWILLER

2009												
RECETTES FINANCIERES PAR PARTENAIRE												
AXE	CR	CR BASSE SILESIE	CG	COMCOM		VILLE		AUTRES PART PUBLICS	RESSOURCES PROPRES	PART. PRIVES	TOTAL RECETTES	%
	FIN	FIN	FIN	FIN	EN	FIN	EN	FIN		FIN		
1 - FORMATION ET SENSIBILISATION AUX ARTS CERAMIQUE												
FORMATION LONGUE	11000				12000				69600	23000	115600	44%
ACTIONS PEDAGOGIQUES			22000			3500		3000	16500		45000	17%
Symposium												
TOTAL 1	11000	0	22000		12000	3500	0	3000	86100	23000	160600	61%
2 - DIFFUSION DE L'ART CERAMIQUE												
EXPOSITIONS DIVERSES et ACTIONS PONCTUELLES	9000		6000	3000	5000	3500	1500		10000	9000	47000	18%
DIFFUSION - COMMUNICATION	2000		3000							2500	7500	3%
Symposium												
TOTAL 2	11000	0	9000	3000	5000	3500	1500	0	10000	11500	54500	21%
3 - DEVELOPPEMENT CULTUREL												
CONTACTS, RESIDENCES, SALONS, FOIRES, ACTIONS PREPARATOIRES, PARTENARIATS	12000	7850	7000	9000					2500		38350	15%
Symposium												
TOTAL 3	12000	7850	7000	9000	0	0	0	0	2500	0	38350	15%
4 - DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE												
CENTRE DE RESSOURCES	3000		2000	3000							8000	3%
Symposium												
TOTAL 4	3000	0	2000	3000	0	0	0	0	0	0	8000	3%
total A = Total 1+2+3+4	37000	7850	40000	15000	17000	7000	1500	3000	98600	34500	261450	###
											261450	
POURCENTAGE	14%	3%	15%	6%	7%	3%	1%	1%	38%	13%	100%	
5 - RENOUELEMENT EQUIPEMENTS ET INVESTISSEMENTS												
matériel pour formation : tours, labo, four etc...	3900	0	0					1000	2000		6900	
TOTAL 5	3900	0	0	0	0	0	0	1000	2000	0	6900	
TOTAL B = TOTAL A+5	40900	7850	40000	15000	17000	7000	1500	4000	100600	34500	268350	
Pour information : - Charges salariales : base année 2008, et passage à temps plein du poste de secrétaire-comptable												

IEAC - GUEBWILLER
BUDGET PREVISIONNEL
CONVENTION TRIENNALE REGION / DEPARTEMENT / COMMUNAUTE DES COMMUNES / VILLE DE GUEBWILLER

2010												
RECETTES FINANCIERES PAR PARTENAIRE												
AXE	CR	CR BASSE SILESIE	CG	COMCOM		VILLE		AUTRES PART PUBLICS	RESSOURCES PROPRES	PART. PRIVES	TOTAL RECETTES	%
	FIN	FIN	FIN	FIN	EN	FIN	EN	FIN		FIN		
1 - FORMATION ET SENSIBILISATION AUX ARTS CERAMIQUE												
FORMATION LONGUE	11000				12000				72000	24000	119000	37%
ACTIONS PEDAGOGIQUES			22000			6000		3000	20500		51500	16%
Symposium									5000		5000	2%
TOTAL 1	11000	0	22000	0	12000	6000	0	3000	97500	24000	175500	55%
2 - DIFFUSION DE L'ART CERAMIQUE												
EXPOSITIONS DIVERSES et ACTIONS PONCTUELLES	9000		6000	3000	5000	6000	1500		15000	10000	55500	17%
DIFFUSION - COMMUNICATION	2000		3000							3000	8000	2%
Symposium	2000		2500	500		500			14000	3500	23000	7%
TOTAL 2	13000	0	11500	3500	5000	6500	1500	0	29000	16500	86500	27%
3 - DEVELOPPEMENT CULTUREL												
CONTACTS, RESIDENCES, SALONS, FOIRES, ACTIONS PREPARATOIRES, PARTENARIATS	12000		7000	9000					4200		32200	10%
Symposium	500		1500	2000		2000				3500	9500	3%
TOTAL 3	12500	0	8500	11000	0	2000	0	0	4200	3500	41700	13%
4 - DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE												
CENTRE DE RESSOURCES	3000		2000	3000							8000	2%
Symposium	500		1000	2500		2500				3000	9500	3%
TOTAL 4	3500	0	3000	5500	0	2500	0	0	0	3000	17500	5%
total A = Total 1+2+3+4	40000	0	45000	20000	17000	17000	1500	3000	130700	47000	321200	100%
											321200	
POURCENTAGE	12%	0%	14%	6%	5%	5%	0%	1%	41%	15%	100%	
5 - RENOUELEMENT EQUIPEMENTS ET INVESTISSEMENTS												
matériel pour formation : tours, labo, four etc...	2600								3500	500	6600	
TOTAL 5	2600	0	0	0	0	0	0	0	3500	500	6600	
TOTAL B = TOTAL A+5	42600	0	45000	20000	17000	17000	1500	3000	134200	47500	327800	
Pour information : - Charges salariales : base année 2009 et création d'un demi-poste de suivi des expositions												

**DISPOSITIONS PORTANT SUR L'EVALUATION DE LA CONVENTION ENTRE
L'Institut Européen des Arts Céramiques (IEAC)
et
La Région Alsace, Le Département du Haut-Rhin,
la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller et la Ville de Guebwiller.**

- Formation et sensibilisation des publics aux arts céramiques
- Diffusion et Promotion
- Développement culturel du territoire et ouverture internationale
- Développement économique du territoire
- Informations financières – (Fonctionnement Investissement)
- Ressources humaines
- Rubriques diverses

L'analyse utilisera tous les indicateurs susceptibles de la renseigner, données chiffrées, statistiques)

CONVENTION

relative à la mise à disposition de locaux (CCRG - IEAC)

COPIE

Entre la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG), représentée par Monsieur Daniel WEBER, Président, conformément à la délibération du Conseil de Communauté du 27 mars 2003,

Et l'association "Institut Européen des Arts Céramiques" (IEAC), représentée par son Président Monsieur Gusti Vonville.

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule :

Par délibération du 27 mars 2003, le Conseil de Communauté a décidé d'apporter son soutien à l'association "Institut Européen des Arts Céramiques" (IEAC) au titre de sa compétence relative aux activités culturelles, touristiques et pédagogiques d'intérêt intercommunal.

Cette aide doit permettre à l'IEAC d'installer ses activités dans le bassin de vie de la CCRG.

A terme, la CCRG assurera l'IEAC des moyens lui permettant une implantation définitive selon des modalités restant à définir.

Dans l'immédiat, et pour lui permettre de poursuivre les activités, anciennement exercées par l'association "maison de la céramique", la CCRG., devant l'obligation qui est faite à l'IEAC de trouver de nouveaux locaux, met à sa disposition le bâtiment administratif de l'ancienne usine Carto-Rhin à Guebwiller.

La présente convention porte sur les modalités de cette mise à disposition.

Art.1

La C.C.R.G., sur la base d'une convention entre la Ville de Guebwiller, propriétaire du site industriel désaffecté "Carto-Rhin", sis 1 rue Jules Grosjean, loue auprès de la Ville, en vue de sa mise à disposition gratuite à l'IEAC, l'ancien bâtiment administratif.

Art. 2

La convention de mise à disposition des locaux est conclue dans le cadre d'un prêt gratuit de locaux entre l'association dénommée "Institut Européen des Arts Céramiques", déclarée au Tribunal d'Instance de Thann sous le numéro Volume 38 / Folio n°2, dont le siège social est au 12 rue Berthelot 68130 Wittelsheim, représentée par son représentant légal Gusti Vonville, en qualité de Président, demeurant au 46 rue de Mulhouse 68300 Saint-Louis, et la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller selon les modalités définies ci-après.

Art. 3

La mise à disposition porte sur l'ancien bâtiment administratif des établissements Carto-Rhin, 1 rue Jules Grosjean, à Guebwiller, d'une surface d'environ 700 m²

La mise à disposition concerne les locaux suivants :

- le rez-de-chaussée de l'ancien bâtiment administratif,
- le 1^{er} étage,
- la cour attenante.

Art. 4

Dans le cadre de l'exercice de son objet social, l'association mettra en place l'activité suivante dans le local concerné par la présente convention, conformément à ses statuts :

- créer et développer l'IEAC, afin de poursuivre et d'encourager toutes les activités artistiques, techniques, des Arts Céramiques et de créer des liens entre toutes les personnes intéressées à cet objet.

A cet effet, l'association se donnera les moyens :

- d'organiser et de développer des cursus de formation professionnelle de longue durée, des cours spécifiques, des conférences, des publications, des expositions temporaires et permanentes, nationales ou internationales concernant l'expression céramique d'aujourd'hui et la création artistique en général ;
- d'organiser des résidences d'artistes ;
- de créer des synergies dans le cadre de projets culturels en milieu scolaire ;
- de développer des actions dans le cadre des contrats temps libre.

Art. 5

La CCRG s'engage à prêter le local concerné par la présente convention à dater du 1er juin 2003 pour une durée de deux années.

Art. 6

La convention est reconduite, par tacite reconduction, pour une ou plusieurs durées de six mois, si dans le mois précédant l'échéance du terme aucun des cocontractants ne la dénonce.

Art. 7

L'IEAC utilise le local à titre gratuit.

L'IEAC peut user du local pendant la durée fixée par la convention.

Les frais engagés par l'IEAC pour rendre le local conforme à l'usage auquel il est destiné sont à sa charge sauf clause contraire stipulée dans la présente convention.

L'IEAC prend en charge les fluides et les abonnements.

Art. 8

L'IEAC est tenu de veiller, en bon père de famille, à la garde et à la conservation du local prêté.

Il est tenu de l'entretien courant du local prêté.

Il ne peut s'en servir qu'à l'usage déterminé par la convention.

L'IECA déclare avoir souscrit un contrat d'assurance afin d'assurer le local et l'activité développée par l'association qui délivrera l'attestation correspondante avant la prise de possession des locaux.

Art. 9

La CCRG retrouve la pleine disponibilité du bien loué à l'échéance du terme prévu à l'article 6 de la présente convention.

La CCRG peut demander, en cours d'exécution, au juge la restitution du local mis à disposition si elle en a un besoin pressant et imprévu.

La CCRG dispose d'un droit de visite du local tous les trois mois afin de vérifier que l'activité organisée est en conformité avec l'article 4 de la présente convention.

Art. 10

La CCRG s'engage à mettre à disposition le local désigné par l'article 2 à titre gratuit pour la durée fixée à l'article 5.

La CCRG sera tenue de rembourser les dépenses extraordinaires, nécessaires et tellement urgentes qu'il n'ait pu en être prévenu, engagées par l'emprunteur pour la conservation du local.

La CCRG est tenue d'avertir l'emprunteur des graves défauts du local qu'elle connaît et qui pourraient causer un préjudice à ce dernier ou à ses membres.

La CCRG prendra, par dérogation à l'article 7 à sa charge, les travaux de mise en conformité des installations électriques et du chauffage existants au début de la location, ainsi que des travaux de mise en état des locaux en vue de leur utilisation par l'IEAC. L'importance des travaux est limitée aux besoins de l'association, et au caractère provisoire de son installation sur le site.

L'IEAC, vu la spécificité de son activité, prendra toute mesure utile en vue d'assurer :

- la conformité du matériel d'exploitation aux normes techniques (électricité, sécurité, etc...)
- le respect strict des consignes de sécurité dans le cadre de ses activités pédagogiques.



Monsieur le Président
de la CCRG

Fait à Guebwiller le 15 avril 2003



Monsieur le Président
de l'IEAC